



UICN, Union internationale pour la conservation
de la nature et de ses ressources

**PROJET DE RESTAURATION DES FONCTIONS
ECOLOGIQUES ET ECONOMIQUES DU LAC DE GUIERS
(PREFELAG)**

**Appui pour l'aménagement et la restauration de la réserve du
Ndiaël**

Termes de référence

la réserve spéciale d'avifaune du Ndiaël a été désignée en 2005 par l'UNESCO, comme un des noyaux central de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du delta du fleuve Sénégal (RBT) Mauritanie/Sénégal.

Ainsi, pour faire face aux défis posés par ces mutations, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui du Fonds Africain de Développement (FAD) et du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), a entrepris de réaliser le Projet de Restauration des Fonctions Ecologiques et Economiques du Lac de Guiers (PREFELAG). En rappel, Le lac de Guiers est l'un des principaux défluent du fleuve Sénégal, situé sur la rive gauche, dans la région du delta, entre les latitudes 16'23 N et 15'55 N, et les longitudes 16'12 W et 16'04 W. C'est une dépression allongée, de 50 km de long sur une largeur moyenne de 7 km. Le lac occupe une superficie de près de 300 km² et peut contenir 600 millions de mètres cubes d'eau lorsque la cote du plan d'eau atteint 2 m IGN. Il constitue une réserve d'eau douce importante pour le pays en raison du rôle qu'il joue à la fois dans l'alimentation en eau de la capitale sénégalaise et de certaines villes de l'intérieur mais aussi dans la vie des écosystèmes naturels, dans l'agriculture, la pêche continentale et l'élevage. Le projet est piloté par l'Office du Lac de Guiers avec l'appui de ses partenaires techniques comme l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a pour objectif d'une part de recréer les conditions optimales d'écoulement des eaux du fleuve Sénégal vers le lac de Guiers, en vue de faire passer son volume de stockage de 1,2 à 2,1 milliards de mètres cube d'eau par an et, d'autre part de remettre en eau la réserve spéciale d'avifaune du Ndiaël, dans le but de créer les conditions de son retrait du Registre de Montreux.

Dans son partenariat avec l'Office du Lac de Guiers, l'UICN-Sénégal est chargée de piloter la composante aménagement et restauration de la réserve du Ndiaël. Les activités à réaliser comprennent : i) la réactualisation du plan de gestion de la réserve, ii) la conduite des études de base pour l'aménagement de la réserve, iii) la conception du plan d'aménagement de la réserve sur la base des données topographiques, iv) l'élaboration des dossiers techniques et DAO pour le recrutement des entreprises, v) le suivi de la mise en œuvre des travaux d'aménagement de la réserve, vi) la formation du personnel technique et des bénéficiaires sur la gestion des aires protégées, l'évaluation de la biodiversité, les techniques de guidage éco touristique, vii) et la constitution du dossier pour le retrait de la Réserve de l'avifaune du Ndiaël du Registre de Montreux. L'UICN accompagnera également les populations pour la gestion participative de la réserve en rapport avec le service des Eaux et forêts.

Il est prévu un appui pour concevoir et accompagner la mise en œuvre du plan d'aménagement de la réserve, en harmonie avec les lignes directrices de la Convention de Ramsar, dans le but d'obtenir le retrait du site du Registre de Montreux à l'horizon 2018.

II. Objectif de l'appui

L'objectif est d'apprécier et d'amender le schéma d'aménagement de la réserve du Ndiaël, afin qu'il réponde aux exigences d'une zones humide Ramsar. Ce schéma d'aménagement est élaboré en janvier 2017 par une équipe technique mise en place à cet effet. Il s'agira aussi d'accompagner l'UICN à l'actualisation du plan de gestion de la réserve et la constitution du dossier de retrait du Ndiaël du Registre de Montreux.

III. Données disponibles

Au cours des deux premières années de mise en œuvre du PREFELAG plusieurs études ont été menées ou initiées sous la supervision de l'UICN Sénégal, pour produire des données actualisées devant servir à alimenter l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion. Ainsi, les experts pourront s'appuyer sur les résultats détaillés des études ci-après.

3.1 Campagnes de levé topographiques

Dans la perspective de la restauration de la réserve du Ndiaël, l'UICN en collaboration avec l'Office du lac de Guiers a réalisé l'étude topographique sur 20 000 ha de la réserve du Ndiaël et sa zone tampon. Le rapport final est fourni par le consultant SONED-Afrique en janvier 2017. Ces données ont permis à l'équipe du projet de proposer un schéma d'aménagement de la réserve.

3.2 Rapports des études de base portant diagnostic scientifique socio-économique et institutionnel

Dans le but de faire la situation de référence avant l'aménagement et la remise en eau de la réserve, l'UICN a conduit en novembre-décembre 2015, des études de base portant diagnostic scientifique socio-économique et institutionnel dans la zone du Ndiaël. Les résultats de ces études ont été restitués lors d'un atelier tenu les 17 et 18 février 2016 à Saint-Louis en présence des représentants de toutes les catégories d'acteurs.

3.3 Données cartographiques de la réserve du Ndiaël

Le service cartographique des parcs nationaux du Sénégal a réalisé la cartographie de la réserve du Ndiaël pour une bonne maîtrise de la comptabilité foncière dans cette zone où les enjeux fonciers sont énormes avec la présence d'utilisateurs divers (agrobusiness, exploitant familiaux, éleveurs, pêcheurs, exploitants forestiers, etc.). Les résultats de cette cartographie sont attendus incessamment et permettront de ressortir les différentes unités (noyau central, zone tampon et zone périphérique) qui composent la réserve et leurs caractéristiques.

3.4 Base de données sur le suivi des oiseaux dans la réserve

Le service des eaux et forêts de Saint-Louis en collaboration avec l'Association Intervillageois du Ndiaël avec l'appui de Wetlands International et de l'UICN réalisent le suivi périodique de l'avifaune dans la zone du Ndiaël. A cet effet ils disposent d'une base de données bien fournie sur les différentes espèces d'oiseaux de la réserve.

3.5 Proposition d'un schéma d'aménagement

Pour profiter de l'expertise locale, une équipe technique composée du Chargé de projets de gestion de l'eau et des zones humides de l'UICN, les experts de l'Office du lac de Guiers, le conservateur de la réserve du Ndiaël, le conservateur du parc national des oiseaux de Djoudj, le conservateur de la réserve de Tocc Tocc et l'Association Inter-villageois du Ndiaël, s'est réunie les 09 et 10 janvier 2017 pour proposer le schéma d'aménagement du Ndiaël sur la base des résultats des levés topographiques et des prévisions du document de projet. Ce document sera mis à la disposition des experts pour appréciation et amendement.

IV. Tâches/Missions de l'Expert

L'appui attendu consiste à fournir à l'UICN-Sénégal le personnel ayant l'expertise nécessaire pour la réalisation des tâches suivantes :

1. apprécier et amender au besoin le schéma d'aménagement de la réserve du Ndiaël afin qu'il réponde aux exigences d'une zone humide Ramsar ;
2. évaluer la pertinence de l'emplacement et le dimensionnement des différentes infrastructures proposées dans le schéma d'aménagement (chenal de navigation, digue de protection, nichoirs, embarcadère/débarcadère) et faire des propositions d'amélioration si nécessaires ;
3. apprécier les caractéristiques techniques et les plans des ouvrages en vue du lancement des appels d'offres des travaux ;
4. appuyer l'UICN à faire valider le schéma d'aménagement par les experts Ramsar ;
5. appuyer l'UICN et les acteurs du projet pour l'actualisation du plan de gestion et la constitution du dossier pour le retrait du Ndiaël du Registre de Montreux.

V. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

1. le schéma d'aménagement de la réserve du Ndiaël est élaboré suivant les lignes directrices de la CMAP et répond aux exigences d'une zone humide Ramsar ;
2. les caractéristiques des différents ouvrages (chenal de navigation, nichoirs, digues, embarcadère, débarcadères, profil des cuvettes) sont définies et le dossier technique élaboré pour le recrutement des entreprises ;

3. le schéma d'aménagement est validé par la mission consultative Ramsar ;
4. le processus de retrait du Ndiaël du Registre de Montreux est mené à terme en s'appuyant sur le plan d'aménagement et de gestion.

VI. Expertise requise

Le personnel suivant est recherché pour la réalisation des tâches définies dans le chapitre IV :

- Un expert sénior ingénieur aménagiste, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) années en aménagement et gestion des aires protégées ; il devra avoir conduit de manière satisfaisante au moins trois (03) projets similaires, dans leur conception et leur mise en œuvre, à ce qui est demandé dans les présents termes de référence. Il a pour tâche d'assurer la coordination technique des travaux de conception du schéma d'aménagement en rapport avec l'équipe d'experts de l'UICN.
- Un expert senior en ornithologie capitalisant une expérience pratique d'au moins dix (10) avec une bonne connaissance des différentes espèces d'oiseaux d'eaux douces.

VII. Méthodologie

Pour l'atteinte des résultats énumérés dans le chapitre V, la méthodologie suivante est proposée :

- ***Mission de reconnaissance et de diagnostic du schéma d'aménagement (février 2017)***

Les Experts réaliseront une première mission à Dakar et dans la zone du projet au mois de février 2017. Celle-ci leur permettra de prendre connaissance des documents disponibles et de rencontrer l'équipe du projet pour examiner le schéma d'aménagement proposé en vue de son amendement.

- ***Mission de validation du schéma d'aménagement avec les experts Ramsar (mars 2017)***

En mars 2017, une mission consultative Ramsar est attendue au Sénégal pour examiner le schéma d'aménagement en vue de sa validation. Lors de cette mission, l'UICN attend des experts sélectionnés, un appui technique pour discuter avec la MCR en vue de la validation du schéma d'aménagement proposé.

- **Autres Missions**

Les autres missions pour l'actualisation du plan de gestion et la constitution du dossier de retrait seront planifiées suivant l'évolution des activités du projet.

VIII. Livrables

Les documents à fournir dans le cadre de cette assistance sont les suivants :

1. un rapport de mission sur le diagnostic et la validation du schéma d'aménagement ;
2. le plan de gestion de la réserve du Ndiaël actualisé ;
3. le dossier de retrait du Ndiaël du Registre de Montreux.

IX. Chronogramme des activités

La réalisation complète de la mission des experts devra s'effectuer avant le 31 décembre 2017.

X. Prise en charge

Les experts proposeront une offre financière sur la base des honoraires du personnel à mobiliser, des frais de voyage, de perdiem, et de toutes autres dépenses nécessaires à l'exécution de leur mission.

XI. Instructions aux soumissionnaires

Pour la réalisation des prestations, les experts retenus seront invités à utiliser les lignes directrices développées par la Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN (CMAP).

XII. Deadline

Les dossiers de candidature devront parvenir au bureau de l’UICN Sénégal au plus tard le 10 février aux adresses email suivantes :

racine.kane@iucn.org

modou.diouf@iucn.org

Bibliographie des documents disponibles

- Document du projet de Restauration des Fonctions Ecologiques et Economiques du lac de Guiers ;
- Rapport d’analyse des dynamiques socio-économiques et évaluation du cadre institutionnel dans la zone du Ndiaël dans la perspective de la remise en eau de la réserve (Masse LO & Oussouby Touré, 2016) ;
- Ichtyofaune et pêche dans le lac de Guiers et la réserve du Ndiaël (Papa Samba DIOUF & Mamadou NGOM, 2016) ;
- Etude topographique du Ndiaël (SONED-Afrique/ERCE, décembre 2016) ;